

CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2018 DE CHF 15'940.00 POUR LE CIV

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie	04.09.2018	OUI
CFGDE – Commission des finances et gestion – développement économique	19.09.2018	OUI
CSLC – Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui et 6 non

- D'ouvrir au conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 15'940.00 destinés à couvrir la participation au CIV.
- De comptabiliser ces montants dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 6190.100.36120.006.
- De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

